



# Communiqué de presse

## Conseil municipal du 31 janvier 2022 : le vote du budget

**28 janvier 2022**

Le conseil municipal aura lieu lundi 31 janvier à 14h en visio-conférence. À cette occasion, les membres de l'assemblée délibérante exprimeront leur vote par voie électronique. 29 délibérations sont à l'ordre du jour dont le vote du budget 2022. Ce dernier s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires présentées lors du conseil de décembre 2021. Il s'équilibre à hauteur de 103 115 millions d'€ en restant au niveau du taux d'inflation de + 1,6%. Les subventions municipales s'élèvent à 2,6 M€ et augmentent globalement de 1,2% dans chaque secteur. Le reliquat du fonds de soutien aux associations voté en 2020 et 2021 dans le cadre de la crise sanitaire - 40 000 € - servira à l'accompagnement des associations en difficulté. La fiscalité n'augmentera pas comme c'est le cas depuis 2010. 21,4 M€ seront investis pour terminer les travaux en cours et entamer les études des suivants.

Parmi les délibérations suivantes, figurent la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ; le règlement local de la publicité métropolitain avec une diminution de la concentration des grands panneaux et une protection des zones d'habitation ; les programmes, les enveloppes financières, le lancement des concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire de la Bernardière (8,6 M€ TTC) et ceux de l'Hôtel de ville (6,4 M€ TTC). Les élus se pencheront aussi sur le renouvellement de la convention d'objectifs et multipartite relative au projet Grand Bellevue de l'association Royal de Luxe.

**Contact presse**  
**Ville de Saint-Herblain**  
**Cabinet du Maire**  
**Service communication**  
**Tél : 02 28 25 20 31**  
**[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)**

